

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions de M^e Anne A. Laverdure soit situé à Montréal et que le décret numéro 789-2016 du 8 septembre 2016 soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 10 septembre 2018.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

69153

Gouvernement du Québec

Décret 1000-2018, 3 juillet 2018

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la réunion provinciale-territoriale ainsi qu'à la réunion fédérale-provinciale-territoriale de la XXIII^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne qui se tiendront les 5 et 6 juillet 2018

ATTENDU QUE les réunions provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale de la XXIII^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne se tiendront à Whitehorse (Yukon), les 5 et 6 juillet 2018;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou provinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, monsieur Jean-Marc Fournier, dirige la délégation officielle du Québec aux réunions provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale de la XXIII^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne qui se tiendront les 5 et 6 juillet 2018;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le ministre, soit composée de :

— Monsieur Fritz-Lionel Adimi, conseiller politique, Cabinet du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;

— Madame Renée Madore, secrétaire adjointe à la francophonie canadienne, secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

— Madame Christiane Morin, directrice de la francophonie et des Bureaux du Québec au Canada, secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

69154

Gouvernement du Québec

Décret 1001-2018, 3 juillet 2018

CONCERNANT la nomination de madame Julie Bissonnette comme chef de poste du Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques

ATTENDU QUE l'article 3.15 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que le ministre peut, avec l'approbation du gouvernement, établir des bureaux au Canada, à l'extérieur du Québec, et y nommer les chefs de poste;

ATTENDU QUE monsieur Francis Paradis a été nommé chef de poste du Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques par le décret numéro 1086-2015 du 9 décembre 2015, qu'il a été nommé à d'autres fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE soit approuvée la nomination de madame Julie Bissonnette, directrice générale de l'expertise climatique et économique et des relations extérieures, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, cadre classe 2, comme chef de poste du Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques à compter du 30 juillet 2018, aux conditions annexées, en remplacement de monsieur Francis Paradis.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER